

PRIÈRE

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL

Nº 8

TREIZE HEURES TRENTE

## PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

RENE		TREEZE TECKES TREATE
M. ROBINSON, <i>ministre de la Cu</i> cinéaste Guy Maddin à l'Assemblée.		fait une déclaration pour présenter le
M. TWEED et, avec le consentem	nent de l'Assemblée, M. GERRARD fo	nt des observations sur la déclaration.
L'Assemblée permet le retour au	ı dépôt de rapports.	
M. le <i>ministre</i> LATHLIN dépose période de trois mois — du 1 <sup>er</sup> avril a		développement économique local —  (Document parlementaire n° 43)
Conformément au paragraphe 2 GERRARD font des déclarations de dé		K, JHA, PENNER, NEVAKSHONOFF et
L'Assemblée se forme en Comit	é des subsides.	
	EN COMITÉ	

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme maximale de trois milliards quatre cent soixante-dix millions cinquante mille dollars (3 470 050 000 \$), ce qui correspond à quarante-neuf pour cent (49 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

maximale de vingt-six millions neuf cent quarante mille dollars (26 940 000 \$), ce qui correspond à quarante six pour cent (46 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie E (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.
Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.
M. le <i>ministre</i> Selinger propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, la somme de trois milliards quatre censoixante-dix millions cinquante mille dollars (3 470 050 000 \$), ce qui correspond à quarante-neuf pour cen (49 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session, et vingt-six millions neuf cent quarante mille dollars (26 949 000 \$), ce qui correspond à quarante-six pour cent (46 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en memobilisations) de ce budget.
La motion, mise aux voix, est adoptée.
M. le <i>ministre</i> SELINGER propose la première lecture du projet de loi 2 — <i>Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003</i> — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.
L'Assemblée permet à M. le <i>ministre</i> SELINGER de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 2 — <i>Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003</i> .
L'Assemblée se forme en comité plénier.
Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 2 — <i>Loi de 2003 portant affectation anticipée crédits/The Interim Appropriation Act, 2003</i> — dont a fait rapport sans amendement le comité plénier.

29

## Mercredi 17 septembre 2003

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 27 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

« (N° 2) — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction royale du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie l'Assemblée législative et sanctionne le projet de loi en question. »

A 17 h 29, le	lieutenant-gouverneur se retire.	

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes